

# LE MOT DE LA PRÉSIDENTE



Chères artisanes, chers artisans,

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre dernier, la facturation électronique rentre dans la réalité quotidienne de l'ensemble de nos entreprises artisanales. Comme toute réforme, elle implique de nouvelles habitudes, de nouveaux outils et un temps d'adaptation.

Pour autant, limiter la facturation électronique à une simple obligation réglementaire serait passer à côté de son principal intérêt.

Derrière chaque facture se trouvent des informations précieuses sur la vie de l'entreprise : le niveau d'activité, les délais de règlement, la trésorerie, la rentabilité des prestations ou encore l'évolution du chiffre d'affaires. Une fois numérisées et mieux structurées, ces données deviennent de véritables outils d'aide à la décision.

Dans un environnement économique toujours plus exigeant, où les marges de manœuvre sont souvent limitées, disposer d'indicateurs fiables et actualisés constitue un avantage décisif. Les TPE artisanales ont désormais elles aussi accès à des solutions simples et performantes.

La Savoie se distingue par le dynamisme de son tissu économique, sa capacité d'innovation et l'énergie de ses entrepreneurs. Les entreprises artisanales y occupent une place essentielle. Pour rester compétitives, elles doivent pouvoir s'appuyer sur des outils modernes qui simplifient leur gestion et leur permettent de se concentrer sur leur cœur de métier : produire, créer, transmettre leur savoir-faire et satisfaire leurs clients.

La réussite de cette transition repose néanmoins sur l'accompagnement. C'est pourquoi la Chambre de Métiers et de l'Artisanat se mobilise pour informer, sensibiliser et guider les artisans dans cette évolution. Notre ambition est claire : faire en sorte que chacun puisse aborder cette échéance sereinement et en tirer le meilleur parti.

Je vous souhaite une très bonne lecture.

**Isabelle GUILLAUD**  
**Présidente de la CMA Savoie**

Toute l'actualité  
de votre CMA



# Passez facilement à la **FACTURATION ÉLECTRONIQUE**

avec la solution de gestion et de facturation de la CMA

- ✓ Conforme facturation électronique 2026 (Plateforme Agréée)
- ✓ Factures, devis illimités, comptabilité simplifiée
- ✓ Déclarations URSSAF intégrées (partenaire officiel)
- ✓ Accompagnement par un conseiller CMA

Pour en savoir plus



[artisanat.fr/gestion](https://artisanat.fr/gestion)



**4,9/5**

sur 1,3 K avis Google